

Lycée

BAC PRO TCV EN ANIMALERIE

Technicien Conseil Vente en Animalerie
(2 ans)

Devenir vendeur spécialisé en animalerie
et/ou démarrer sa carrière dans le monde animalier.

Contenu de la formation

Des modules d'enseignements généraux

Des modules professionnels

- Connaître le fonctionnement d'une structure commerciale
- Maîtriser les techniques de vente et mettre en œuvre des opérations commerciales
- Connaître les animaux commercialisés, leurs besoins et leur environnement
- Organiser et mettre en œuvre les étapes de la vente animalière
- Connaître et appliquer la réglementation de la vente en animalerie

15 semaines de stage sur les 2 ans

- Commerces spécialisés dans la vente d'animaux vivants et des produits associés

Diplôme

50 % en contrôle continu et 50 % en épreuves terminales

Et après ?

Poursuite d'études

- BTSa Technico-Commercial « Animaux d'élevage et animaux de compagnie »
- BTS NDRC (Négociation et Digitalisation de la Relation Client)
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- Formation de Soigneur-animalier
- École d'auxiliaire vétérinaire

Vie active

- Vendeur spécialisé en animalerie
- Représentant de produits et d'accessoires spécifiques en animalerie
- Vendeur-conseil dans les structures commerciales autres qu'animalerie

Conditions d'admission

Sur dossier et entretien de motivation :
Après une 2nde Pro CV en animalerie

Les +

Une animalerie pédagogique
Connaissance des chiens et des chats
Formation Sauveteur Secouriste du Travail
Projets interdisciplinaires
Réseau d'animaleries partenaires
Possibilité de stage à l'étranger
Préparation au certificat de capacité
Voyage d'étude autour de la filière
Préparation aux épreuves orales